

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Ressources
Affaires Juridiques et Assemblées

Julie BRENON
BP737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.40
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2023-168

du président du conseil départemental portant désignation de madame Claudie Coste en tant que présidente du jury dans le cadre de la procédure de concours pour l'opération de restructuration du collège de Saint-Sauveur-de-Montagut

LE PRESIDENT,

ARRETE

Article 1 : Désignation du président du jury dans le cadre de la procédure de concours pour l'opération de reconstruction du collège de l'Eyrieux situé sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut.

Madame Claudie COSTE, vice-présidente en charge des ressources humaines, est désignée comme présidente du jury de concours pour l'opération de restructuration du collège de l'Eyrieux sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut.

La présidente du jury arrête ensuite la liste des membres composant le jury précité.

Conformément aux articles R2162-22 et suivants du code de la commande publique, le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. Par ailleurs, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet le jour de sa notification aux intéressés, abroge toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services du Département de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la collectivité (institution-actes règlementaires).

Fait à Privas le 30 janvier 2023

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 01/02/2023
Affiché en l'Hôtel du département le 01/02/2023.
Identifiant de télétransmission : 206688